

6ème RALLYE NATIONAL DU LARAGNAIS
Véhicules Historiques de Compétition
5 au 7 juin 2026

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes. Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes.

PROGRAMME – HORAIRES

Programme avant le rallye

Lundi 6 avril 2026
Parution du règlement Ouverture des engagements
Lundi 25 mai 2026 (Minuit)
Clôture des engagements
Samedi 30 mai 2026
Parution du road-book Distribution : - 30 et 31 mai au local de l'Auto Sport du Laragnais (Chemin des Corrérards) - 5 juin : aux vérifications administratives
Samedi 30 mai – Dimanche 31 mai – Vendredi 5 juin 2026
Pré-vérifications administratives de 8h à 18h (30 et 31 mai) Reconnaitances de 8h à 18h (30 et 31 mai) Reconnaitances de 8h à 14h (5 juin)

Vendredi 5 juin 2026		
9h – 14h15	Vérifications administratives	Le Talicé – Ecopôle des Grands Champs – Laragne
9h15 – 14h30	Vérifications techniques	Ecopôle des Grands Champs - Laragne
9h	Mise en place du parc de départ	Place des Aires - Laragne
15h30	1^{ère} réunion des commissaires sportifs	Gymnase - Laragne
16h	Publication des équipages admis audépart Publication des heures et ordres de départ de la première étape	Application SPORTITY
18h (1^{ère} VHC)	Départ de la 1^{ère} étape	Place des Aires - Laragne
18h57 (1^{ère} VHC)	Arrivée de la 1^{ère} étape	Place des Aires - Laragne
22h	Publication des résultats de la 1^{ère} étape Publication des heures et ordres de départ de la 2^{ème} étape	Application SPORTITY
Samedi 6 juin 2026		
8h (1^{er} VHC)	Départ de la 2^{ème} étape	Place des Aires - Laragne
18h28 (1^{er} VHC)	Arrivée de la 2^{ème} étape	Place des Aires – Laragne
21h	Publication des résultats de la 1^{ère} étape Publication des heures et ordres de départ de la 2^{ème} étape	Application SPORTITY
Dimanche 7 juin 2026		
8h (1^{er} VHC)	Départ de la 2^{ème} étape	Place des Aires - Laragne
13h33	Parc de repositionnement	Gare SNCF - Laragne
13h33 (1^{er} VHC)	Arrivée du rallye	Place des Aires - Laragne
30 mn après l'arrivée du dernier concurrent	Publication des résultats du rallye	Application SPORTITY
30 mn après l'affichage des résultats	Remise des prix	Place des Aires - Laragne

**Vérification finale le 07/06/26 à 13h
au Garage Audibert à Laragne.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Alpes organise du 5 au 7 juin 2026 en qualité d'organisateur administratif, le 6^{ème} Rallye National du Laragnais VHC avec le concours de l'Auto Sport du Laragnais. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA le 20/03/2026 sous le numéro 30 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **EN COURS** en date du

Comité d'Organisation

Présidents	Jean-Jacques MARCELLIN Président de l'ASA des Alpes Gilles TOURVIEILLE, Dominique DUMONT, Sandrine LAGIER Administrateurs de l'Auto-Sport du Laragnais
Secrétariat du Rallye	AUTO-SPORT DU LARAGNAIS Chez Gilles Tourvieille 16 Rue de la Concorde – 05300 Laragne
Permanence du rallye	Gymnase de LARAGNE du 5 juin 2026 à 9 h au 7 juin 2026 à 18 h.

Organisateur technique

AUTO-SPORT DU LARAGNAIS :	Chez Gilles Tourvieille 16 Rue de la Concorde – 05300 LARAGNE Portable : 06.84.22.36.03
Site Internet :	www.autosportdularagnais.com
Contacts :	autosportdularagnais5@orange.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur	LACHERE Michaël	Licence n° 58237	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	BIAGIONI Norbert	Licence n° 25075	
Commissaires Sportifs	EYRAUD Delphine	Licence n° 132992	
	CHAPIN Jeannie	Licence n° 8999	
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	En cours	Licence n°	
Directeur de Course	GHIGO Gérard	Licence n° 1967	
Directeur de Course Adjoint BBR	MAGNAN Jean-Michel	Licence n° 227785	
Directeurs de Course délégués aux ES	COULET Christian	Licence n° 3650	
	RUBINO Delphine	Licence n° 118002	
Directeur de Course Nouveau Départ / VHC	RICHARD Robert	Licence n° 44762	
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	TEISSEIRE Jean-Claude	Licence n° 226136	
	VINCENSINI Marie-Odile	Licence n° 9656	
Commissaire Technique Responsable + Nouveau départ	FRANCOU Bertrand	Licence n° 4010	
Commissaires Techniques Adjoints	MAIANO Marc	Licence n° 37395	
	TURPIN Dominique	Licence n° 119029	
	FERCHICHI Faycal	Licence n° 127836	
	En cours	Licence n°	
	V.H.C.	LAMBERT Lismon	Licence n° 3582
Chargés des relations avec les concurrents	RICHARD Marie-Christine	Licence n° 49602	
	En cours	Licence n°	
	V.H.C.	FERCHICHI Nathalie	Licence n° 137842
Médecin Chef	PHOTIOU Johanna		
Juges de faits	TOURVIEILLE Gilles	Licence n° 229320	
	DUMONT Dominique	Licence n° 186710	
	LAGIER Sandrine	Licence n° 236841	
Chargée des relations avec la presse	GEYMET Ludivine	Licence n° 253472	
Classement	LC Chrono		
Speaker	CAMUS Damien		
Nombre de postes de commissaires	voir plan de sécurité détaillé		
Nombre de commissaires	voir plan de sécurité détaillé		
Nombre d'ambulances	voir plan de sécurité détaillé		

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportif du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés compétents en tant que « Juges de Faits » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du rallye, comportements antisportifs, etc...

Ils devront notifier par écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National du Laragnais compte pour :
La Coupe de France des Rallyes VHC 2026 Coefficient 2
Les Challenges Rallyes Pilotes et Co-pilotes de la Ligue du Sport Automobile PACA 2026.

1.3P. VERIFICATIONS

Des pré-vérifications administratives seront effectuées lors des jours de reconnaissances (30 & 31 mai), au local de l'Auto Sport du Laragnais (Chemin des Corréards à Laragne).

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement.

La liste des heures de convocations aux vérifications administratives sera publiée sur notre site internet ainsi que sur les réseaux sociaux.

Vérifications administratives de **9h à 14h15** Restaurant Le Talicé – Ecopôle des Grands Champs à Laragne

Vérifications techniques de **9h15 à 14h30** Ecopôle des Grands Champs à Laragne

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage AUDIBERT - Agent FORD à LARAGNE.

Tarif horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

Conforme au règlement standard FFSA.

1.3.12P. CONTRÔLE FINAL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P.

Toute personne qui désire participer au Rallye National du Laragnais VHC doit s'inscrire en ligne sur le site <https://inscriptions.online-rally.com> jusqu'au 25 mai 2026 minuit.

3.1.10P.

Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum pour le VHC, à moduler en fonction du nombre d'engagés au 27^{ème} Rallye National du Laragnais et 6^{ème} Rallye National du Laragnais VHC.

Sans dépasser pour les 2 rallyes, le nombre maximum de 140 voitures.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil, seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12P.

3.1.11P.

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **470.00 €** (tracker compris)
- b) sans la publicité facultative des organisateurs : **940.00 €** (tracker compris)

Une réduction de 10 % sur les droits d'engagement sera faite sur l'engagement si l'équipage complet est licencié à l'ASA des Alpes (soit 47 euros).

Un remboursement de 30 € sera faite dans le cadre du jumelage avec le rallye de la Mathésyne (équipage identique participant au rallye de la Mathésyne et au rallye du Laragnais).

Les réductions de ne sont pas cumulables.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des photocopies des permis de conduire, des licences pilote et co-pilote, photocopie de la 1^{er} page du PTH ou PTHN, ou pour les « classics », 1^{er} volet du passeport FFSA.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé,
- Au cas où la compétition n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter aux vérifications administratives, sous réserve qu'une **demande écrite** parvienne à l'organisateur.

La retenue sera :

- De 30 % pour les demandes reçues à compter de l'inscription jusqu'au 27 mai 2026 minuit,
- De 50 % pour les demandes reçues à compter du 28 mai 2026 et jusqu'au 5 juin 2026 à 8h59,
- De 100 % pour les demandes reçues à compter du 5 juin 2026 à 9h.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives et/ou techniques.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3.1P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les remorques sont interdites sur la zone du parc d'assistance (voir note d'information à la fin du présent règlement). La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

L'assistance sera autorisée : Parking de Véragne à Laragne.

Chaque concurrent disposera d'un emplacement limité à 48 m² (1 seul véhicule par voiture de course).

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un **additif à venir** au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du Laragnais VHC représente un parcours de **458,563 km**.

Il est divisé en 3 étapes et 6 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de **134,574 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 : La Gardette – 9,820 km

ES 2.4.6 : St Jean - 14,340 km

ES 3.5 : Sigoyer – 14,940 km

ES 7.9 : Col de Faye - 9,000 km

ES 8.10 : Chabestan - 16,927 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissances autorisé dans chaque ES est de 3 passages.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une ES devra obligatoirement se faire par son départ.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- 30 et 31 mai 2026 de 8h à 18h.
- 5 juin 2026 de 8h à 14h.



Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique en pensant à préserver l'avenir du rallye. Les limitations de vitesses doivent impérativement être respectées conformément au Code de la route.

Conforme au règlement standard FFSA.

Deux adhésifs portant le N° de course seront distribués aux équipages lors du retrait du road-book. Ces adhésifs doivent **OBLIGATOIREMENT** être apposés, le premier sur le pare-brise avant en haut côté passager du véhicule de reconnaissance, et le deuxième au milieu sur la vitre de coffre. Le non-respect de cette obligation sera soumis au Collège des Commissaires Sportifs, une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sera prononcée.

Conforme au règlement standard FFSA.

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages ou cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas :

- Départ refusé,
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les pénalités sont cumulées.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. DEPART

L'ordre de départ est le suivant : VHC - MODERNES

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le **Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1992)**

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un passeport technique historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Il n'y a pas de dotations financières.

Tous les équipages à l'arrivée du rallye seront récompensés par des Trophées.

La remise des prix se déroulera Place des Aires à LARAGNE le **dimanche 7 juin 2026 à l'arrivée du rallye (30 mn après l'affichage des résultats officiels)**.

NOTE D'INFORMATION

REMORQUES

Comme chaque année, pendant toute la durée du rallye, un parking spécifique est prévu pour les remorques.

Adresse : Plattey Voyages - Ecopôle des Grands Champs – Laragne.

Le stationnement des remorques est interdit dans le parc d'assistance ainsi qu'aux vérifications administratives et techniques.